

RÉSUMÉ

En France, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, apporte une avancée majeure dans le domaine de l'accessibilité de la société. Elle prend en compte tous les types de handicap et prévoit l'accessibilité de la totalité de la chaîne de déplacement et des services. La dernière échéance de l'application de cette loi arrivant à terme en janvier 2015, il nous semble nécessaire de dresser un état des lieux de son application.

Nous cherchons à savoir si les cabinets libéraux de masso-kinésithérapie sont accessibles à ce jour (normes architecturales respectées, services ainsi que cheminements intérieurs et extérieurs accessibles).

Nous avons ainsi décidé de réaliser une enquête par le biais d'un questionnaire sur l'accessibilité envoyé au plus grand nombre. Nous avons envoyé 507 questionnaires et obtenu 44 réponses.

Il ressort de cette étude que 23 % des cabinets présentent des obstacles et que seuls 59 % sont de plain-pied. 70 % des masseurs-kinésithérapeutes interrogés disposent de places de stationnement réservées aux personnes handicapées, 61 % des cabinets ont des sanitaires à disposition des personnes handicapées. Cependant, à la fois à partir de notre score d'accessibilité (sur 11 items, avec une note globale sur 17) et de notre questionnaire (sur 23 items), nous montrons qu'aucun sanitaire pour personnes handicapées ne répond totalement aux critères d'accessibilité énoncés par la loi de 2005.

44 % des masseurs-kinésithérapeutes interrogés estiment que leur cabinet sera accessible en 2015. Mais à ce jour, ils ne sont que 50 % à avoir un score d'accessibilité supérieur à la moyenne. Le chiffre le plus alarmant étant qu'aucun cabinet libéral à ce jour n'est totalement accessible selon la loi de 2005.

Cette étude révèle la nécessité d'informer les masseurs-kinésithérapeutes sur les obligations dictées par la loi de 2005 : tant au niveau des normes à respecter, des obligations administratives avant et après travaux, que des contrôles et sanctions qui peuvent leur incomber si cette loi n'est pas respectée.

Mots-clés : «accessibilité», «personnes handicapées», «cabinets libéraux»,
«accessibility», «disabled persons», «liberals' offices».